Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2024
www.fedlex.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

*Délai référendaire: 4 juillet 2024*

# Arrêté fédéral relatif à la modification des étapes d'aménagement 2025 et 2035 de l'infrastructure ferroviaire

du 15 mars 2024

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*
vu le message du Conseil fédéral du 16 août 2023[1],
*arrête:*

I

Les arrêtés fédéraux mentionnés ci-après sont modifiés comme suit:

## 1. Arrêté fédéral du 21 juin 2013 sur l'étape d'aménagement 2025 de l'infrastructure ferroviaire[2]

*Art. 1, al. 2, let. e*

[2] Elle comprend les mesures suivantes:

e. Basel Est (1re étape), Ergolztal: extension de capacité; Pratteln: poursuite de la planification du désenchevêtrement;

## 2. Arrêté fédéral du 21 juin 2019 sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire[3]

*Art. 1, al. 2, let. a, ch. 14 et 15, b, ch. 8, c, ch. 1, g, k, l et m*

[2] Elle comprend les mesures suivantes:

a. pour les Chemins de fer fédéraux (CFF):

1 FF **2023** 2061
2 RS **742.140.1**
3 RS **742.140.5**

14. Lucerne-Zoug-Zurich: extension de capacité et accélération, y compris aménagement de la gare d'Ebikon (avec quatre quais),
15. intégration de la prestation préalable pour le tunnel de Meilibach;

b. augmentation des prestations ou extension de capacité chez les gestionnaires d'infrastructure suivants:
   8. BLS Netz AG: Ferden–Mitholz–Frutigen (aménagement complet) et Frutigen–Wengi-Ey (équipement technique ferroviaire), aménagement de la gare de Brigue, Berne–Niederscherli, aménagement de la gare d'Anet,

c. nouveaux arrêts:
   1. CFF: Saint-Imier-La-Clef, Yverdon Y-Parc, Collombey-Muraz La Barme, Agy, Thoune Nord, Dornach Apfelsee, Oensingen Dorf, Winterthour Grüze Nord, Bellinzone Piazza Indipendenza, Basel Morgartenring,

g. travaux de planification pour la prochaine étape d'aménagement: perspective à long terme, planifications et études préliminaires, y compris études concernant la Suisse romande (ArcExpress, Bypass de Bussigny);

k. étude de projet du tunnel multifonctionnel du Grimsel en coordination avec le projet de réseau de Swissgrid;

l. premières mesures de réparation pour réduire les effets négatifs de l'horaire 2025 en Suisse romande;

m. Zurich-Coire: extension de capacité (étude du projet de doublement de la voie à Tiefenwinkel).

II

[1] Le présent arrêté est sujet au référendum.

[2] Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

Conseil des États, 15 mars 2024

La présidente: Eva Herzog
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 15 mars 2024

Le président: Eric Nussbaumer
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 26 mars 2024
Délai référendaire: 4 juillet 2024